

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Aulnoy-lez-Valenciennes

COMMUNE DE PETITE-FORÊT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-sept, le 8 novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Marc BURY, Maire, en suite de la convocation en date du deux novembre deux mil dix-sept dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

SÉANCE : le 8 novembre 2017

Délibération n° : 17-11-03

7.5 Subventions

Objet : Subvention de « nos quartiers d'été » 2018

ÉTAIENT PRÉSENTS : Martine DILIBERTO — Pasquale TIMPANO - Marcel BURNY - Ali FARHI - Elizabeth DERCHE - Bernard VANDENHOVE - Alberte LECROART- Jean-Pierre POMMEROLE – Annie BURNY – Guy MORIAMEZ - Rachid LAMRI - Christine LEONET - Marie-Christine VEYS - Sandrine GOMBERT - Dominique DAUCHY - Cédric OTLET - Isabelle DUFRENNE - Claudine GENARD - Jean CAVERNE - Gérard QUINET - Ingrid SAGUEZ - Henri ZIELINSKI

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Marie-Geneviève DEGRANDSART a donné pouvoir à Elizabeth DERCHE
Mirella BAUWENS a donné pouvoir à Marc BURY
Grégory SPYCHALA a donné pouvoir à Alberte LECROART

ÉTAIENT ABSENTS :

Maria WAGUET

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 23

Nombre de suffrages exprimés : 26

Votes Pour : 26

Votes Contre : 0

Abstention : 0

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que la ville de Petite-Forêt a régulièrement soutenu la réalisation d'initiatives innovantes.

CONSIDÉRANT que le dispositif « nos quartiers d'été » s'inscrit dans la continuité de cette volonté municipale et cela depuis 2011.

CONSIDÉRANT que l'édition 2018 de « nos quartiers d'été » aura vocation à offrir aux habitants de Petite-Forêt une multitude d'animations (exemples : atelier culturel, cuisine, sportif,..).

CONSIDÉRANT que l'objectif est notamment d'animer l'été en proposant régulièrement des activités aux Franc-Forésiens, ce qui permettra de créer une dynamique festive sur le territoire communal.

CONSIDÉRANT que pour que ce projet puisse être subventionné par le Conseil régional, la collectivité doit être accompagnée par une association dite porteuse.

CONSIDÉRANT qu'il est proposé que l'édition 2018 soit portée par l'Association APSO.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

Article 1 : d'autoriser le versement d'une subvention à l'association APSO, d'un montant de 6000 euros.

Article 2 : d'imputer la subvention au compte 65748.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés
Pour extrait certifié conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et / ou de sa réception par les services du contrôle de légalité.

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 10/11/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 10/11/2017

Pour copie conforme



- Le 10/11/2017

Marc BURY, MAIRE

COMMUNE DE PETITE FORET